



2 Jours

La réglementation environnementale RE2020

dans ENVIRONNEMENT - ENERGIE ET BATIMENT / Réf : ENV-BATI-03

Objectifs de la formation

- Examiner les exigences RE2020
- Décrire la réglementation
- Vérifier les conformités

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Jour 1 -Matin

1. Définir la RE2020 et identifier les nouveautés par rapport à la RT2012

- Définition de la RE2020
- Les nouveaux indicateurs à calculer
- La surface habitable en résidentiel (SHAB)
- Les autres nouveautés de la RE2020

2. Distinguer les autres enjeux réglementaires environnementaux

- Les labels environnementaux
- Le paquet climat-énergie
- Les « Lois Grenelle »
- Le diagnostic de performance énergétique

Jour 1 - Après-midi

3. Préparer une étude thermique



- La qualité thermique des différents matériaux
- Les déperditions thermiques
- La puissance électrique
- Calcul de la consommation

4. Décrire la démarche HQE

- Les principes
- Les enjeux
- Le cadre réglementaire
- Qualité Environnementale
- Management

Jour 2 - Matin

5. Appréhender la gestion technique de l'énergie

- Choisir l'isolation
- Inertie thermique
- La ventilation
- Gérer l'humidité
- Performance du chauffage
- Les énergies renouvelables

Jour 2 - Après-midi

6. Décrire les étapes d'un chantier de rénovation énergétique

- Estimer les coûts
- Les dossiers d'autorisation
- Les dossiers d'aides financières
- La faisabilité
- Maîtrise d'oeuvre

7. Gérer l'énergie

- Les audits



- BIC
- Pilotage des installations
- Le Contrat de Performance Energétique (CPE)

Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

Public cible

Toute personne souhaitant maîtriser la réglementation environnementale en vigueur

Pédagogie

Méthodes pédagogiques

- Exercices d'autopositionnement, partages d'expériences interactifs entre stagiaires
- Supports théoriques et pratiques
- Mises en situation

Modalités d'évaluation

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- L'évaluation privilégiera l'aspect formatif et les interactions participant/formateur. Elle pourra éventuellement prendre l'aspect d'un QCM.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs du participant.

